

REUNION DU LUNDI 9 AVRIL 2018

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Maurice BARBE. Luc NOLET. Olivier SAVARY. Philippe SODOYER (adjoints). Florence CHAMON. Bruno DI BLAS. Thierry CORBERON. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Xavier RATTE. (conseillers municipaux).

Absents excusés : Lénia HOUEL (pouvoir M.BARBE). Xavier DUCHET (pouvoir D.BROUIN).

Secrétaire de séance : Danièle BROUIN.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

DOTATIONS et TAXES

Dotations – le somme notifiée pour notre commune sera de 132 209€.

Taxes – le produit prévisionnel des 3 taxes serait de 285 874€ et le produit attendu de 251 081€ (G.I.R.) Garantie Individuelle de Ressource déduite.

Les élus votent, à l'unanimité, le maintien des taux des 3 taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9.72%
- Taxe foncière (bâti) : 15%
- Taxe foncière (non bâti) : 25.59%

QUESTIONS DIVERSES

Voirie - Dans le calcul de la DGF est prise en compte la longueur de voirie de la commune.

Vérification faite nous avons 20 875m de voirie déclarée et en réalité la longueur de la voirie communale est de : 21 209m.

Aussi, nous devons prendre une délibération stipulant cette distance avant le 31 décembre 2018 pour une prise en compte du calcul de la DGF 2019.

La commission de la voirie a défini des priorités, à savoir :

- En urgence, la rue de Picardie, en enrobé, (du monument aux morts à l'arbre de la liberté).
- Ensuite il est proposé la route de Baccarat, en bi couche, (jusqu'au pont), patte d'oie en enrobé avec arasement des banquettes, la rue des Roncières (reprise côté gauche en montant) et le chemin de la Vallée Martin.
- La route des Jeiges, faire l'arasement (environ 6 000€) et différer le bi couche en 2019.
- La rue de Chatillon (de la rue Chanteprime à la rue des Coteaux Fleuris) est différée en 2019.

Le coût estimé des travaux pour l'année 2018 serait, à ce jour, d'un maximum de 58 000€.

Les élus entérinent les propositions de la commission.

Course cycliste – Le VCA souhaite organiser une course le dimanche 2 septembre prochain. Le coût pour notre collectivité serait de 1 319€.

Carte de bus – une somme de 3 000€ a été inscrite à l'article 65748 du budget primitif en vue de rembourser les cartes de bus aux collégiens de Chablis. Toutefois, il semble que 40 élèves fréquentent le collège et le prix de la carte est de 110€, soit un maximum de remboursement de 4 400€. Les élus décident de prendre 1 400€ sur les dépenses imprévues.

Comptes-rendus – Syndicat du Bassin du Serein, réunions du 15 février et du 14 mars (une étude sera réalisée suite aux orages de mai 2016 dont le coût est estimé à 75 000€).

- Commission communication/manifestation, réunion du 5 mars.

INFORMATIONS DIVERSES

Maison sise 15 grande rue – un courrier a été adressé au notaire qui a été réceptionné le 9 mars. Aucune réponse n'ayant été faite, les travaux demandés à l'entreprise Marshall peuvent être réalisés. Un arrêté de péril ordinaire sera pris. Un titre de recette sera adressé aux héritiers par l'intermédiaire du notaire.

Pavillon, 2 rue du Docteur Hess – la commission des bâtiments a retenu les entreprises suivantes :

Peinture : THUREAU Dominique ; menuiseries PVC : HAMELIN ; plomberie : CHAMON Hervé ; radiateurs : YONNELEC ; extérieurs et démontage intérieur (placards) : employés communaux.

François TURCIN signale que le muret avec le voisin est à reprendre.

Les élus entérinent les propositions de la commission (Mme CHAMON n'ayant pas pris part au vote).

Rentrée scolaire 2018/2019 – l'Académie a entériné le choix du SIVOS du retour à la semaine de 4 jours.

Sécurité routière – une circulaire préfectorale sur la limitation de vitesse à 80km/h est remise à chacun.

Environnement – il est remis aux élus quelques consignes quant à la tonte, le brûlage des déchets verts, etc.

Question d'un élu – Olivier SAVARY demande si de l'élagage est prévu route de Baccarat.

Il est rappelé que ce travail est à la charge des propriétaires.